



## Aux représentants des médias

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE –

#### **Le Conseil communal présente un budget 2020 raisonnablement déficitaire à hauteur de CHF 568'032.-**

Le Conseil communal maintient le cap en présentant pour le budget 2020 un déficit raisonnable, malgré la diminution des recettes liée à la réforme fiscale cantonale. Sans modification du coefficient d'impôt, la charge fiscale des contribuables de La Grande Béroche sera réduite en moyenne de 3 points, toutes choses étant égales par ailleurs.

Avec un excédent de charges de CHF 568'032.-, à peu près identique à celui de l'exercice 2019, le Conseil communal propose de poursuivre sa politique de développement des prestations et infrastructures à la population et aux générations futures et de maintenir les efforts d'entretien du patrimoine communal. Il a dû composer son budget en tenant compte de la baisse significative des recettes, résultant de la réforme fiscale cantonale ; à noter que celle-ci profitera à terme aux contribuables. Sur un total d'environ CHF 25'000'000.- de recettes, la diminution des impôts représente un montant de CHF 1'900'000.- pour La Grande Béroche.

#### **Attractivité**

Les politiques en faveur des familles et de la mobilité prennent leurs effets dans le cadre des structures d'accueil avec notamment l'agrandissement de la structure parascolaire « Primatou » à Bevaix et l'octroi de subventions pour les transports avec les bons Railcheck « Onde verte junior ».

L'économie de proximité et le soutien à la vie associative, encouragés par la commune, ainsi que les perspectives de développement des prestations en ligne, s'imbriquent parfaitement dans le cadre du programme d'impulsion cantonal. Le Conseil communal entend favoriser la domiciliation et un développement territorial harmonieux en lien avec le tissu économique, la mobilité, l'énergie propre et le tourisme.

## Charges compensées

Les augmentations de charges et la baisse des recettes fiscales sont en partie compensées, par une baisse de la charge de la péréquation intercommunale. Afin de limiter le recul des recettes fiscales, l'exécutif propose d'étendre l'impôt foncier communal aux fonds immobiliers et aux propriétaires d'immeubles, selon la loi cantonale. Le Conseil général se prononcera sur l'introduction de cet impôt foncier qui rapportera CHF 665'000.-.

## Politique d'investissements

Le Conseil communal poursuit sa politique d'investissement pour l'entretien et le développement des infrastructures communales. Le budget des investissements 2020 qui sera présenté au Conseil général se monte à CHF 9'737'900.-. Celui-ci s'inscrit dans la marge d'autofinancement et respecte le mécanisme de frein à l'endettement.

Saint-Aubin-Sauges, le 29 novembre 2019

Le Conseil communal

**Contact médias** : M. Thierry Pittet, chef du dicastère des finances [thierry.pittet@ne.ch](mailto:thierry.pittet@ne.ch),  
078 738 86 33